



Fédération de la Formation Professionnelle

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 10 avril 2014

La 24^{ème} Assemblée générale de la Fédération de la Formation Professionnelle (FFP) s'est tenue ce mercredi 2 avril avec la participation de Pierre GATTAZ, Président du MEDEF, et de Jean-Patrick GILLE, Député, Rapporteur de la loi relative à la formation professionnelle.

« C'est votre maison » a lancé Pierre GATTAZ aux adhérents de la FFP qu'il accueillait dans les locaux du MEDEF. Introduisant ainsi l'Assemblée générale, il s'est félicité de la récente adhésion de la Fédération au sein de cette grande organisation patronale, quelques mois après la participation active de la FFP aux négociations de l'ANI du 14 décembre 2013 au sein de la délégation du MEDEF. Ainsi, la FFP est désormais adhérente directe du MEDEF, de la CGPME et membre associé de la Fédération Syntec, jouant pleinement son rôle dans le paysage patronal de notre pays.

« Une maison extrêmement ouverte » a précisé Pierre GATTAZ, où les entreprises de tous les secteurs doivent pouvoir se retrouver pour coordonner leurs efforts de compétitivité. Dans cette concurrence internationale permanente, la formation professionnelle est un « élément fondamental du succès d'une entreprise bien sûr, mais du pays en général ». Permettant l'indispensable adaptation des entreprises aux mutations économiques, elle est également un outil essentiel de sécurisation des parcours professionnels et donc de la lutte pour l'emploi : « si nous réduisons la peur des salariés d'être licenciés, alors nous réduirons la peur des employeurs d'embaucher ».

Jean-Patrick GILLE, Député et Rapporteur de la loi du 5 mars 2014, a ensuite présenté la réforme du point de vue du législateur. « Une réforme en profondeur » a estimé le député, marquée par « le passage d'une obligation fiscale à une responsabilité sociale d'entretenir et développer les compétences de ses salariés ». Après avoir présenté les principaux outils de la loi, il a enjoint les organismes de formation à prendre pleinement part à leur mise en œuvre, afin de s'assurer qu'ils soient facteurs de développement d'une formation innovante et de qualité. Les parlementaires, de leur côté, resteront vigilants pour s'assurer du respect de l'esprit du législateur, notamment à travers la rédaction d'un rapport d'application.

Avec Jean-Pierre WILLEMS, consultant et spécialiste en stratégie de la formation, Jean-Patrick GILLE a ensuite répondu aux questions des élus et adhérents de la FFP, qui ont pu utilement l'alerter sur des points de vigilance importants quant à la mise en œuvre de la réforme : contenu des listes d'actions éligibles au compte personnel de formation (CPF), réforme de la taxe de l'apprentissage, définition du socle de compétences, respect des règles de concurrence pour la commande publique, ou encore les politiques de formation des régions. Conclusion en a été tirée que la FFP devra peser, au sein des instances nationales et régionales comme auprès des administrations, pour préserver les outils négociés par les partenaires sociaux.

Lors de la présentation du rapport moral, Jean WEMAËRE s'est félicité de la venue de Pierre GATTAZ et de Jean-Patrick GILLE, témoins d'une représentativité accrue de la FFP et de son engagement constant autour des valeurs qu'elle défend depuis sa création : éthique et professionnalisme, création et liberté d'entreprendre, respect de l'individu. Elle vient reconnaître que les organismes de formation privés regroupés au sein de la FFP assument leur responsabilité sociale, que ce soit au service des entreprises ou des personnes, y compris les jeunes et les plus en difficulté.

Les défis sont majeurs. L'enjeu est d'abord économique et sociétal : il faut mieux valoriser les investissements dans le capital humain. La FFP s'y emploie en animant, avec la DGCIS et la DGEFP, le comité de pilotage « Capital humain et formation professionnelle, investissements pour la compétitivité » qui permettra de rendre le nouveau cadre législatif plus à même de répondre aux défis posés à la formation professionnelle. Il s'agit en outre d'accompagner les évolutions du métier de formateur, et de soutenir l'innovation pédagogique. Enfin, la Fédération se fixe comme objectif de continuer à promouvoir un marché transparent et respectueux des règles de la concurrence. Sans cela, l'effort de développement de la qualité et de l'innovation au sein de l'offre de formation, indispensable et activement défendu par la FFP, restera lettre morte.

A l'issue de cette Assemblée générale, les élections pour le renouvellement par tiers du Conseil d'Administration se sont tenues.

◆ Ont été élus :

Denis DUHIL de BÉNAZÉ (SEFP IDRAC ALTERNANCE)

Nadine GAGNIER (MAN'AGIR CONSULTANT)

Alain PION (APC)

◆ Ont été réélus :

Jean-Marc BÉGUIN (AGIF)

Laurent BOULANGER (ASSOFAC)

Françoise LAROYE (SIPCA I2FC)

Jérôme LEBREC (PROMHÔTE IFITEL)

Bernard MONTEIL (COHÉRENCE)

Pierre PARIENTE (INSTITUT FRANÇAIS DE GESTION)

Jean-Pierre SCHEVEFFER (ALAJI SAS)

Contact Presse : Yasmine Boulos- 01 44 30 49 16- yboulos@ffp.org

La FFP (Fédération de la Formation Professionnelle), organisation professionnelle créée en 1991, fédère et représente plus de 400 organismes de formation privés et leurs 2000 établissements. Depuis vingt ans au service de la représentation et de la promotion de l'offre privée de formation – qui couvre près des ¾ des besoins du marché-, la FFP place, au cœur de son action, le développement du professionnalisme de ses adhérents. Acteur majeur du secteur (avec un chiffre d'affaire cumulé de 1.5 milliard d'euros par an), elle agit au plus près des réseaux de décideurs et participe à la détermination des grandes orientations de la formation professionnelle.